

2017.04.14

**CONSULTATION DU TRESOR SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES
LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR
BANCAIRE:
PRINCIPAUX MESSAGES DE LA FBF**

L'analyse des risques proposée dans le rapport est conforme aux travaux sur le sujet et aux analyses menées par les banques françaises et d'autres entités comme la « *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* » du Conseil de la Stabilité Financière. En particulier, la segmentation en risques physiques et risques de transition, qui est devenue la grille d'analyse de ces risques, a été retenue dans le rapport.

Comme le mentionne le rapport, les risques liés au changement climatique, qu'ils soient des risques physiques ou des risques de transition, ne relèvent pas, pour les banques, d'une nouvelle catégorie de risques. En effet, les risques climatiques prennent la forme de risques déjà connus des banques et entrent dans les catégories de risque identifiées, en particulier le risque de crédit, le risque opérationnel et dans une moindre mesure le risque de marché.

Les risques physiques entrent dans le champ du risque opérationnel pour ce qui est de leur impact éventuel sur les actifs en propre des banques (sites de repli, ...); et, pour l'essentiel, du risque de crédit pour ce qui est des impacts sur les clients. Comme l'indique le rapport (p. 35), les pertes liées aux risques physiques sont généralement assurées et la couverture de ces risques par les clients ménages et entreprises est un aspect important de l'appréhension de ce risque. Le rapport met en avant par ailleurs que le secteur bancaire français est assez peu exposé aux risques physiques (p. 38).

Le rapport souligne que certains secteurs de l'économie sont directement exposés, en particulier les producteurs d'énergies fossiles. L'évaluation des risques de transition est intégrée dans les politiques de crédit des banques françaises en fonction de la sévérité réelle ou anticipée sur les différents secteurs de l'économie. Les banques françaises en particulier ont adopté des politiques sur les secteurs les plus exposés comme l'extraction de charbon. D'une manière plus générale, les banques françaises ont développé des politiques sectorielles RSE qui intègrent les risques climatiques dans le choix des secteurs et la définition des critères de ces politiques et des initiatives sont menées pour intégrer le prix du carbone dans les décisions de crédit. Les risques liés au changement climatique sont donc bien appréhendés par les banques (ref. para. III.c.), mais le degré d'appréhension est adapté à l'exposition des secteurs à ce risque.

Le rapport souligne la forte incertitude liée aux développements climatiques et les difficultés liées aux outils de mesures et d'appréciations des risques climatiques, qui rendent très difficile l'utilisation de

techniques de stress-test. Il encourage les banques à développer des méthodologies et rassembler des données pour mieux apprécier ces risques. Un tel effort doit être envisagé en tenant compte i) de l'horizon de temps de matérialisation des risques climatiques, ii) de la position d'autres pays sur le sujet. La collecte de données est un exercice complexe et onéreux qui ne doit pas faire peser sur les banques françaises un coût qui ne s'appliquerait pas à d'autres banques, ce d'autant que le rapport reconnaît que les banques françaises sont relativement peu exposées aux risques physiques et aux risques de transition liés aux marchés compte tenu de la géographie et de la structure de leurs portefeuilles.

De plus, nous constatons que le questionnaire du rapport fait souvent référence au périmètre français. Or étant donné que les banques françaises n'opèrent pas uniquement en France, nous souhaiterions que celui-ci soit étendu au monde entier.

2017.04.14

**REPONSE FBF A LA CONSULTATION DU TRESOR SUR
L'EVALUATION DES RISQUES LIES AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR BANCAIRE**

Question 1 : Voyez-vous d'autres éléments à l'appui du constat que les risques liés au changement climatique peuvent avoir des conséquences (économico-financières) à court terme ?

Les risques climatiques ne touchent pas tous les agents de manière homogène. En effet, les assureurs et gestionnaires de portefeuilles sont davantage touchés par des risques directs alors que les banques sont davantage soumises à des risques indirects ainsi que des risques directs (risques de marché) mais dans une moindre mesure..

Question 2 : Parmi les différents impacts du réchauffement climatique, lesquels sont selon vous les plus complexes à évaluer ?

Parce qu'ils ont un horizon plus lointain et sont plus diffus, les impacts du réchauffement climatique sur le déplacement de populations et sur l'émergence de nouvelles maladies ou de déplacement de maladies sont certainement plus difficiles à appréhender. Les conflits, famines, pauvreté,... sont souvent avancées pour expliquer les déplacements de population, des explications de second rang sont rarement avancées, or, ils peuvent être indirectement à l'origine. Le stress hydrique, les périodes longues de sécheresses voire l'avancée de la désertification sont des facteurs explicatifs. Difficile d'expliquer que de nouvelles maladies apparaissent dans des régions à cause du changement climatique, on préfère avancer l'argument de la mondialisation des personnes et des marchandises. De ce fait, ces effets ne sont pas pris en compte dans l'analyse des impacts climatiques par les acteurs privés.

Question 3 : Voyez-vous des impacts potentiels pertinents à relever sur les systèmes socioéconomiques en France autres que ceux dont il est question dans le rapport ?

La baisse de la couverture neigeuse aura des incidences fortes sur les infrastructures de montagne et les commerces locaux.

L'augmentation des sinistres dommages liés aux événements climatiques peut entraîner une précarité chez les clients à faible revenus qui ne seraient pas suffisamment assurés : impossible de financer la franchise, ...

Question 4 : Parmi les secteurs identifiés comme étant sensibles aux risques physiques, lesquels vous paraissent particulièrement vulnérables en France ?

Les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, de la construction & immobilier semblent les secteurs les plus vulnérables en France. Les événements climatiques extrêmes (augmentation des épisodes de sécheresse, pluies abondantes) entraîneraient une augmentation des sinistres dommages. Dans l'agriculture, les sous-secteurs qui dépendent d'appellation contrôlée pourraient être impactés particulièrement.

Question 5 : Comment évaluer les impacts des effets macroéconomiques de second tour qui pourraient être envisagés pour les risques physiques ?

Les interactions entre les assurances et les banques vont être au cœur des mécanismes de transmission des risques physiques entre la première et la seconde vague (via le périmètre, la qualité de la couverture assurantielle et la valeur du collatéral). Il sera important de mesurer les corrélations positives ou négatives des stratégies de couvertures des deux différents agents. Dans une première étape, les réassureurs et la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), qui est le principal acteur du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, devrait contribuer très fortement et au premier chef à la connaissance de ces risques et à leur diffusion au sein du système financier.

Question 6 : Selon vous, quelle catégorie de risque financier (parmi les quatre identifiés : crédit, marché, opérationnel et liquidité) mériterait une attention particulière ?

Tout en rappelant bien que le cadre prudentiel actuel couvre les risques induits sur la durée des bilans bancaires, nous considérons que le risque opérationnel et le risque de crédit dans le cadre des financements de projets méritent une attention particulière.

Question 7 : En l'état des données actuellement disponibles, vous paraît-il possible de mieux cerner les expositions des banques aux risques physiques ?

Les banques ont des codes sectoriels et connaissent donc le niveau de leurs expositions aux différents secteurs. La profession a ainsi pu réaliser l'exercice de détermination de l'exposition des établissements à ces risques menée par l'ACPR en 2016 dans le cadre de la phase 2 des travaux de rédaction de ce rapport. Nous reconnaissons cependant que cette identification puisse être perfectible.

La publication des données sur les expositions des banques doit rester la responsabilité de chaque établissement. Par ailleurs, des travaux d'harmonisation en ce qui concerne la publication des éléments sur le risque climatique sont actuellement en cours au niveau de la TCFD. Ainsi, nous souhaiterions qu'aucune donnée individuelle ne soit publiée dans ce rapport.

Question 8 : Quels canaux de transmission des risques de transition vous paraissent être les plus importants ?

Les risques de transition sont assimilables aux risques de nouvelles réglementations qui pèsent déjà dans de multiples secteurs. La transmission de ce risque se fait en premier lieu via l'incapacité du marché à absorber la hausse du prix de vente du produit, ou une forte baisse de produits devenus non conformes à la réglementation et ce, que la hausse soit due à la prise en compte de taxes supplémentaires ou l'augmentation du coût de revient des ressources (coût de mise aux normes techniques). De ce fait les principaux facteurs sont :

- Instauration ou augmentation des taxes carbone (ou autres Gaz à effet de Serre), réglementations des prix sur l'énergie,
- Obligation de mises aux normes technologiques favorisant des énergies moins émettrices de GES. Ceci pourrait engendrer des actifs/investissements « échoués » ou des investissements infructueux dans de nouvelles technologies.
- Résistance des marchés liés à l'énergie à une hausse des prix avec des effets d'arbitrages entre les différentes énergies fossiles vs renouvelables et les effets de régulation de marché. Il est à noter que en tant que tel, la variation de marché des prix de l'énergie est un facteur sensible de risque sur les secteurs énergivores.

Dans une moindre mesure, d'autres canaux pourraient se manifester : des comportements de marché modifiés par des préférences énergétiques des consommateurs, ou des préférences de mix énergétiques motivées par une volonté de positionnement d'image de la part des acteurs industriels.

Question 9 : Parmi les secteurs identifiés comme étant sensibles aux risques de transition, lesquels vous paraissent particulièrement vulnérables en France ?

- Production d'énergies fossiles, production d'électricité
- Construction automobile, Agro-alimentaire, Ciment
- Bâtiment, Immobilier et Transports

Question 10 : Selon vous, quelle catégorie de risque financier (parmi les quatre identifiés : crédit, marché, opérationnel et liquidité) mériterait une attention particulière ?

En premier lieu, nous considérons que le risque de crédit et le risque de marché (plus particulièrement celui des droits carbone) mériteraient une attention toute particulière, bien que le cadre prudentiel actuel couvre les risques induits sur la durée des bilans bancaires.

Question 11 : La présentation des données sur les expositions au risque de transition aurait-elle pu être complétée par d'autres éléments ?

Il serait intéressant de faire figurer également la ventilation de ces expositions par secteur industriel (voire même pour certains secteurs, à l'intérieur d'un même secteur, comme par exemple pour le secteur électrique en indiquant la composition du mix électrique) et par pays/zone géographique.

Toutefois afin d'affiner les expositions des banques, il serait indispensable de pouvoir à l'intérieur d'un même secteur/zone géographique identifier les actifs les plus risqués de ceux qui, à contrario, présenteraient une faible exposition carbone.

Question 12 : la description des pratiques actuelles du secteur bancaire français aborde-t-elle l'ensemble des dimensions importantes de la gestion des risques liés au climat ? Par quoi pourrait-elle être enrichie ?

Pour gérer au mieux le risque climat, les banques doivent pouvoir avoir accès à des informations de qualité sur leurs clients :

- Pour les risques de transition : les émissions de GES, sur les scopes 1&2 voire 3 en fonction des secteurs quand cela est possible; une harmonisation en terme de calcul et de reporting de ces émissions est donc souhaitable.

- Pour les risques physiques : la localisation des actifs, leur couverture par les assurances.

De plus, un enjeu majeur est d'abaisser le coût relatif des investissements dans la transition énergétique, soit en baissant le coût des équipements soit en baissant le coût du financement. L'industrialisation et la hausse des volumes ont eu des effets très positifs sur le coût des équipements. Même s'il existe un contexte de taux bas et une prise de conscience progressive du caractère très peu risqué de ces actifs, le coût de financement de la transition énergétique reste un enjeu majeur.

Dès lors, afin d'accompagner et d'accélérer le financement de ces actifs dans une économie où 70% des financements sont proposés par les banques, il est essentiel de reconnaître le caractère bénéfique de ces actifs sur la transition énergétique et in fine l'amélioration du risque systémique pour la planète.

Dans ce contexte, une «approche prudentielle appropriée» aux financements et investissements de la transition énergétique et ce, afin de reconnaître le bénéfice macro prudentiel de ces actifs sur la probabilité d'occurrence de ces risques climatiques, est pertinente.

D'un point de vue réglementaire, cela devrait se traduire par une moindre exigence en capital des financements et investissements dans ces actifs.

Pour ce faire, nous plaidons pour l'introduction dans la réglementation prudentielle d'un facteur de réfaction applicable aux exigences de capital associées aux expositions (financements et investissements) favorisant la transition énergétique : le «Green supporting factor». Ce sujet mériterait d'être discuté dès maintenant au niveau européen dans le cadre de la révision de la CRR/CRD.

Celui-ci fonctionnerait sur le même schéma éprouvé que celui appliqué aux PME (SME supporting factor)

Question 13 :L'approche générale ainsi que les orientations présentées pour que les établissements de crédit appréhendent mieux les risques physiques et de transition vous paraissent elles pertinentes ? Quels sont les obstacles à cette approche ?

L'approche générale préconisée par le Trésor et l'ACPR passe par la construction d'un stress test climatique pour les banques (à la différence d'une exigence de transparence pour les entreprises cotées et investisseurs institutionnels). Cet exercice diffère d'un stress test réglementaire car l'objectif n'est pas de déterminer une zone d'insuffisance de capital et de produire de nouvelles exigences afin d'y remédier, mais d'intégrer la prise en compte du risque au moment même de l'origination.

Cependant, l'approche retenue est sujette à discussion. En effet, le présent rapport préconise de procéder en deux étapes : d'abord par la construction d'un scénario climatique commun à l'ensemble du secteur (et auquel les banques sont appelées à réfléchir et être force de proposition) puis une application de ces scénarios à chaque établissement suivant une méthodologie propre (même si le rapport mentionne les recommandations de la TCFD en la matière) afin d'établir une exposition spécifique à chaque établissement en fonction de la répartition géographique et sectorielle de leur portefeuille et activité.

La profession émet ainsi plusieurs réserves quant à l'approche considérée, parmi lesquelles :

- L'établissement d'un scénario commun basé sur les recommandations de la TCFD semble complexe à mettre en place et peu efficace compte tenu de l'objectif affiché (qui est l'intégration des problématiques de risques climatiques au sein des modèles de gestion internes)
- Si cette approche « top down » de soumission d'un scénario commun pour un stress test est maintenue, les difficultés quant à l'intégration des scénarios aux modèles et processus internes sont non négligeables et dissuadent les établissements de procéder à un tel effort d'adaptation si la méthode est trop éloignée des pratiques individuelles.
- L'approche sectorielle apparaît sensée dans une première étape pour établir une exposition aux risques climatiques de transition mais elle se heurte rapidement à des limites de pertinence quant à la résilience réelle et plus microéconomique des agents / clients concernés. Dans ce cas, une évaluation plus qualitative doit être mise en place. Ces méthodes d'évaluation de la vulnérabilité des actifs sont propres à chaque établissement et donc peu adaptables à une divulgation ou une comparaison par le régulateur et même par le public
- Enfin, la question de l'issue et des conséquences de ce stress test climatique soulève des préoccupations fortes. Les spécificités, la complexité, ainsi que la précision et finesse des informations nécessaires à l'établissement d'un stress test climatique rendent les questions de la divulgation et de la comparaison des résultats hautement sensibles. D'autant que les éléments de langage qui ont trait à ce type d'exercice ne sont finalement pas forcément adaptés à la réalité ou aux objectifs des régulateurs sur cet enjeu : les termes d' « exposition », de « risques » et de « stratégie de couverture associée » concernent finalement la révélation de poches de vulnérabilité qui sont finalement associées aux ménages et tissu d'entreprises financées par les établissements bancaires. Afin de ne pas décourager, ou même de pénaliser les établissements qui se soumettent à cet exercice qui est inédit et pionnier à l'échelle mondiale, la confidentialité et la pondération face aux premiers résultats obtenus doivent être assurés par les régulateurs.

Question 14 : Connaissez-vous des méthodologies produisant des projections de variables macroéconomiques/financières (cout de l'énergie, PIB, inflation, taux d'intérêt, prix de l'immobilier, indices boursiers etc.) et permettant d'élaborer des scénarios d'évolutions climatiques et/ou des évolutions liées à une transition bas-carbone ?

Il y a trois grandes familles de scénarios :

- Les scénarios climatiques purs (qui projettent l'évolution des variables climatiques et météorologiques),
- les scénarios de transition, et

- les scénarios climatiques de synthèse qui tentent d'évaluer des projections de variables macroéconomiques et financières en fonction des évolutions des différentes variables climatiques, qu'elles soient environnementales (température, niveau des mers) ou plus politiques (prix du carbone et des matières premières).

Les méthodes d'élaboration de ces modèles d'évaluation intégrée (IAM ou Impact Assessment Models) dans lesquels nous pouvons citer les modèles du GIEC, les modèles DICE ou RICE de Stern-Nordhaus basés sur l'évaluation de fonctions de dommages à la Nordhaus, sont encore largement en phase de construction et font l'objet de vifs débats théoriques comme appliqués (voir Pindyck ; 2015 <http://www.nber.org/papers/w21097>).

Très peu de modèles intègrent la sphère financière et ses mécanismes (endettement, refinancement) dans leur approche. A ce titre, nous pouvons citer les travaux de l'AFD en collaboration avec le GIEC qui ont développé le modèle GEMMES-Monde. Gemmes (pour Generalized Monetary Multisectoral Macrodynamics for the Ecological Shift) est un outil de modélisation macroéconomique qui intègre la sphère financière (à partir d'un modèle de Goodwin-Keen) et le changement climatique dans le but d'analyser leurs influences sur l'environnement macroéconomique à long terme. http://www.environnement.ens.fr/IMG/pdf/gael_giraud_coping-collapse-stock.pdf
<https://issuu.com/objectif-developpement/docs/29-papiers-recherche>

Question 15 : Voyez-vous d'autres obstacles que ceux présentés au VII.b.2 et VII.b.3 à l'élaboration de scénarios de risques physiques et/ou de transition ? Si oui, expliquez ?

En VII.b.2. Le rapport fait état des difficultés à mettre en place un scénario de risques physiques pouvant intégrer de manière crédible et pertinente les établissements bancaires et la nécessité de mener des travaux supplémentaires sur les relations entre assureurs et banques notamment sur : le retrait de la couverture assurantielle privée et publique, les effets d'instabilité financière d'une dégradation du bilan des assureurs et l'apparition de poches de vulnérabilité géographiques et individuelles (ménages et PME). Le rapport ne fait toutefois pas état des corrélations et des effets accélérateurs et multiplicateurs entre les stratégies de couverture des assureurs et l'apparition de poches d'inégalité au sein des agents les plus touchés. Il sera en effet important de déterminer dans quelle mesure ce sont les agents les plus fragiles qui sortent en premier du système assurantiel, venant accélérer et amplifier les risques de second rang, portés par les banques. A cet égard, la CCR et les pouvoirs publics doivent pouvoir avancer sur ces travaux dès lors que les experts quantitatifs des banques sont déjà fortement mobilisés par les superviseurs et les nouvelles réglementations relatives aux modèles internes.

En VII.B.3., le rapport avoue la difficulté d'établir des scénarios de transition de par la difficulté de prévoir avec détail la relation entre les trajectoires d'émissions choisies et les évolutions des prix de l'énergie. Les horizons d'ajustement des émissions sont connus mais pas leur traduction directe en un système de prix de par l'impossibilité conceptuelle d'utiliser des modèles historiques et l'incertitude quant à la capacité d'adaptation des différents agents économiques (progrès technique, mécanismes de transmission de la charge du coût de transition – qui va supporter le coût carbone). Toutefois, il reste focalisé sur une approche uniquement sectorielle ce qui peut être une étape pragmatique et nécessaire à la compréhension des enjeux mais ne permet pas in fine d'établir une mesure de l'exposition pertinente aux risques de transition. En effet, au sein de chaque secteur, il existe des actifs, individus, stratégies qui sont plus ou moins préparés ou résilients à un risque de transition

(diversification vers les énergies renouvelables ou effort d'innovation dans l'efficacité énergétique des compagnies pétrolières ou des énergéticiens, performance énergétique des véhicules, industries ou logements). Une approche plus qualitative va devoir être nécessaire dans l'élaboration de la cartographie des risques de transition et la collecte de données permettant un screening « best in class » va être coûteux pour les banques si elle le développe seules.

Le niveau d'aboutissement des modèles et méthodologies existant dans la littérature : des larges marges d'incertitudes subsistent par exemple autour de la sensibilité de la température au taux de CO2 (rapport du GIEC), du chiffrage de l'impact sur l'économie du risque physique (<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/3991/WPS5507.pdf>), des probables non linéarités apparaissant à partir de seuils encore mal définis de réchauffement, de concentration de CO2, d'acidité des eaux...

Ainsi, alors que les scénarios climatiques intégrés sont discutés d'un point de vue théorique et empirique, les quelques scénarios macroéconomiques incluant le secteur financier en sont encore au stade du balbutiement, et sont très complexes. Pour l'instant, la plupart de ces modèles et des scénarios climatiques et macroéconomiques ont une approche centrée sur le risque lié aux portefeuilles d'actifs et à la dette de marché (comme le stress test de Battiston et al. présenté dans le rapport). A notre connaissance, aucun modèle n'a développé de mécanisme qui intègre des dynamiques microéconomiques de crédit bancaire. En bref, les modèles appliqués au secteur bancaire ne sont pas encore apparus.

La forte incertitude liée aux orientations politiques des principaux pays pollueurs, impactant probablement plus fortement la nature et l'intensité des risques de transition : cette incertitude est déjà assez forte en France, mais si l'on accepte qu'il est nécessaire de prendre en compte la trajectoire d'émissions de l'ensemble de l'UE, de la Chine et des US par exemple, définir un scénario central avec un niveau d'incertitude raisonnable devient rapidement une gageure. Il ne paraît pas raisonnable de traiter ces sujets uniquement au niveau national.

La nécessité d'augmenter l'horizon de projection afin de voir des effets notables ne fait qu'augmenter les incertitudes citées plus haut, ainsi évidemment que les marges de modèle.

Question 16 : Avez-vous déjà eu recours à l'analyse fondée sur des scénarios dans votre organisation ? Si oui, pourriez-vous expliciter la méthodologie appliquée (notamment au regard des « key consideration » identifiés par la TCFD- cf. Annexe n°6) ?

En tant que fédération, nous ne pouvons pas répondre à cette question car elle relève des pratiques de chaque organisation.